

<http://ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article220>



Fonctionnement du RASED

- RASED -

Date de mise en ligne : jeudi 9 février 2012

Copyright © Ecole Elémentaire Jacques Androuet Ducerceau - Tous droits

réservés

Les fonctions des membres du RASED

L'aide spécialisée à dominante pédagogique (Maître E)

Le maître E a pour mission d'aider l'élève à dépasser ses difficultés scolaires, en améliorant ses capacités. Ses actions visent à mettre en place les conditions d'un bon apprentissage.

L'aide pédagogique n'est pas conçue comme une activité de soutien ou de rattrapage, elle a pour but d'améliorer les stratégies de l'élève :

- [-] la maîtrise des méthodes et techniques de travail,
- [-] la stabilisation des acquis et leur ré- investissement en classe,
- [-] l'expérience de la réussite et la prise de conscience des progrès.

Il peut aussi conduire des actions de prévention.

L'aide spécialisée à dominante rééducative (Maître G) non pourvu

Le maître G s'adresse à des élèves pour qui l'école déclenche ou réactive des difficultés relationnelles et/ou comportementales qui empêchent leurs apprentissages dès l'école maternelle.

Ses objectifs sont de restaurer chez l'enfant l'estime de soi, la confiance en soi et le désir d'apprendre.

Ses outils variés passent par le corporel et le ludique pour revenir vers le scolaire.

Son aide : individuelle ou en petit groupe, en prévention et en rééducation.

Sa prise en charge de l'enfant se fait toujours avec l'accord écrit des parents.

Il travaille en partenariat « enfant/école/famille » à partir d'un projet, avec des rencontres régulières avec l'enfant et ses parents, en lien possible avec des psychomotriciens, orthophonistes ou organismes extérieurs PMI, CAMSP, CMP...

La psychologue scolaire

Elle assure ses missions auprès d'élèves de tout niveau, de la petite section au CM2, soit à la demande directe des parents, soit par l'intermédiaire de l'enseignant, toujours après avoir rencontré les parents et avec leur accord.

Ses interventions ne sont pas centrées uniquement sur les difficultés d'ordre scolaire mais sur toutes les difficultés susceptibles de gêner l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant à l'école. Ses actions visent à analyser les difficultés de l'enfant, à proposer des formes d'aides adaptées, et à favoriser leur mise en oeuvre. La conduite de l'examen, l'observation et le suivi psychologiques des élèves se fait en relation étroite avec les enseignants et les familles.

La psychologue travaille en lien avec les structures spécialisées (EGPA, IME, CLIS, ITEP...) ou des organismes extérieurs (CMP, CMPP,..). Elle participe aussi aux actions d'intégration des enfants handicapés.